



Assemblée générale

Distr. générale
28 juin 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 97 a) de la liste préliminaire*

Environnement et développement durable :
mise en oeuvre d'Action 21 et programme relatif
à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale : **application de la résolution 54/214 de l'Assemblée générale**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi pour répondre à la demande de l'Assemblée générale qui, à sa cinquante-quatrième session, avait prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-cinquième session, de l'application de la résolution 54/214 sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale. Au cours de la dernière décennie, l'Afrique centrale et notamment le bassin du Congo ont reçu une aide massive de la communauté internationale. Le présent rapport donne des exemples d'activités qui sont exécutées actuellement dans la région par des organisations internationales. Pour la plupart, ces activités s'inspirent des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, et visent à les mettre en oeuvre. Le rapport recense quelques-uns des principaux problèmes et obstacles qui freinent les efforts déployés en vue d'assurer la gestion durable des forêts dans les pays de l'Afrique centrale.

* A/55/50.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Généralités	4–7	3
III. Activités du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts se rapportant à l’Afrique centrale	8–10	4
IV. Soutien de la communauté internationale	11–22	4
V. Conclusions	23–29	5

I. Introduction

1. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/214 relative à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale. Dans cette résolution, l'Assemblée se félicitait de la Déclaration adoptée par le Sommet des chefs d'État des pays d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, qui a eu lieu à Yaoundé du 12 au 17 mars 1999 (A/C.2/54/5, annexe), et encourageait les pays d'Afrique centrale à honorer les engagements énoncés dans la Déclaration de Yaoundé, notamment sur les points suivants : harmonisation des politiques nationales; participation des populations rurales et des entreprises aux prises de décisions; industrialisation; zones transfrontières protégées; mise en place d'une fiscalité favorable à la gestion durable des forêts; actions concertées pour enrayer le grand braconnage et toute autre exploitation non durable; et création de mécanismes de financement appropriés à partir des recettes générées par l'activité forestière et la coopération internationale.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a invité la communauté internationale à aider les pays d'Afrique centrale dans leurs efforts pour mettre en oeuvre la Déclaration de Yaoundé. Elle a en outre encouragé la communauté internationale à tenir compte des forêts de l'Afrique centrale lors de l'examen des moyens à mettre en oeuvre pour assurer la conservation et la gestion durable de tous les types de forêts. Elle a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-cinquième session, de l'application de la résolution 54/214, dans le contexte des rapports émanant du Forum intergouvernemental sur les forêts et en tenant compte des autres rapports demandés au titre du point intitulé « Environnement et développement durable ».

3. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que certains membres du Groupe des conseillers forestiers ont contribué à l'établissement du présent rapport. Des informations communiquées par d'autres membres de l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts¹ ont également été utilisées.

II. Généralités

4. Au cours de la dernière décennie, l'Afrique centrale et notamment le bassin du Congo ont bénéficié d'un appui massif de la communauté internationale car cette sous-région comprend 210 millions d'hectares de forêt tropicale dense et abrite quelque 400 espèces de mammifères, pas moins de 1 000 espèces d'oiseaux et 10 000 espèces végétales, dont environ 3 000 sont endémiques (FAO). Les forêts de la région sont exploitées à des fins économiques ou de subsistance selon l'importance du couvert forestier.

5. L'Afrique centrale (comme d'autres régions africaines) a connu quelques années de croissance continue qui ont favorisé l'essor économique de plusieurs pays. Beaucoup ont enregistré une croissance positive de leur produit intérieur brut (PIB), ce qui signifie que le revenu a augmenté plus rapidement que la population. En 1998, la croissance économique s'est ralentie, en partie à cause de la crise financière asiatique. La pauvreté reste néanmoins un problème majeur dans la région.

6. En plus des efforts qu'elle déploie en vue d'assurer son développement économique, l'Afrique centrale a besoin d'élaborer des stratégies qui concilient les exigences du développement et les impératifs écologiques et qui tiennent compte de la nécessité d'intégrer les activités forestières dans le développement rural.

7. En général, le manque de moyens institutionnels et l'inefficacité de la répression ainsi qu'une mauvaise gestion des affaires publiques conduisent au commerce illicite des produits forestiers, ce qui réduit les bénéfices à long terme d'une gestion durable de la forêt (voir plus loin le rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session (E/CN.17/2000/14), par exemple, le paragraphe 58). Ces problèmes n'affectent pas seulement certaines parties de l'Afrique centrale mais aussi de nombreuses autres régions du monde. Selon la Banque mondiale et des estimations d'organisations non gouvernementales, ils bénéficient d'une attention croissante et l'on s'efforce de supprimer les pratiques incompatibles avec une gestion durable.

III. Activités du Groupe intergouvernemental sur les forêts/ Forum intergouvernemental sur les forêts se rapportant à l'Afrique centrale

8. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts qui lui a succédé n'ont pas formulé de recommandations visant spécialement l'Afrique centrale. Toutefois, nombre de leurs propositions d'action concernant des gouvernements de pays développés et en développement ainsi que des organisations. Aussi bien le Groupe intergouvernemental sur les forêts que le Forum intergouvernemental sur les forêts ont examiné de nombreuses questions générales délicates qui intéressent particulièrement l'Afrique centrale telles que le commerce international et la gestion durable des forêts, le transfert de technologie et les ressources financières nécessaires à une gestion durable des forêts. En outre, ils ont appelé à renforcer et à coordonner la collaboration régionale.

9. La coopération touchant aux décisions internationales sur les forêts a été renforcée dans la région grâce à l'initiative Costa Rica-Canada. Des consultations régionales ont ainsi été organisées pour appuyer les débats du Forum relatifs à de futurs arrangements internationaux. L'une d'elles, pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) du 18 au 22 octobre 1999. Une consultation panafricaine pour la préparation de la quatrième session du Forum s'est tenue lors de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à Nairobi (Kenya) du 25 au 27 janvier 2000.

10. Autre exemple d'appui au Forum intergouvernemental sur les forêts qui intéresse aussi l'Afrique centrale, l'initiative Remédier aux causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts, est due à un groupe d'organisations non gouvernementales. Un atelier a eu lieu dans le cadre de cette initiative à San Jose (Costa Rica) du 18 au 22 janvier 1999.

IV. Soutien de la communauté internationale

11. Dans sa résolution 54/214, l'Assemblée générale a invité la communauté internationale à aider les pays d'Afrique centrale dans les efforts qu'ils font en vue du

développement durable et de la conservation des forêts. Les exemples de programmes et de projets figurant ci-après donnent une idée du travail des organismes multilatéraux et internationaux. Un grand nombre de ces projets peuvent être considérés comme contribuant à la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, en particulier l'appui aux programmes forestiers nationaux.

12. La FAO mène des activités au Cameroun, au Congo, au Gabon et en République centrafricaine, ainsi qu'au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois. Ses principaux objectifs sont le renforcement des capacités institutionnelles et décisionnelles, la formation, les inventaires et l'aménagement des forêts. Les initiatives relatives à la conservation des forêts sont soutenues par la Communauté européenne, les États-Unis d'Amérique et le Fonds mondial pour l'environnement (FEM).

13. La FAO a continué de renforcer sa collaboration avec les sociétés d'exploitation forestière privées. Elle a intensifié le dialogue avec l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT), l'Association interafricaine des industriels forestiers (IFIA) et la Fondation européenne pour la préservation des ressources forestières africaines. Certains membres de ces associations participent activement au Forum spécial sur les forêts, présidé par le Président de la Banque mondiale. La collaboration avec l'ATIBT consiste notamment à préparer des publications et le futur « Model Code of Forest Harvesting Practice ».

14. Parmi les autres activités et partenariats de la FAO, on peut citer l'étude *Forestry Outlook Study for Africa*, la collecte et l'analyse de données (projet FAO/CE), des études de cas sur l'exploitation de la forêt (projet FAO/CE) et divers projets de renforcement des capacités, notamment pour la législation forestière à Brazzaville (Congo), la gestion des forêts au Cameroun et le Programme forestier national en Guinée équatoriale et en République centrafricaine.

15. L'insuffisance des moyens de recherche constitue un obstacle majeur à l'acquisition et à l'application des connaissances et des technologies qui sont indispensables à une gestion durable des forêts, principale ressource naturelle de la région. En coopération avec d'autres organisations internationales et régionales, la FAO s'emploie à lever ces obstacles en apportant son aide à des réseaux régionaux existants tels que le

Conseil ouest et centrafricain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF). Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) étudie surtout les problèmes régionaux dans son bureau régional de Yaoundé (Cameroun). Les programmes du CIFOR examinent les questions concernant la cogestion évolutive, les causes profondes du déboisement, les produits forestiers et les populations concernées.

16. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) poursuit son action en Afrique centrale en soutenant des programmes forestiers nationaux en Guinée équatoriale et au Cameroun. Ses activités au Cameroun consistent également à mettre en place un forum consultatif qui permettra un dialogue entre les intéressés, et à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions de manière à ce qu'elles puissent assurer la coordination nationale des divers programmes forestiers en cours. Il est prévu de former des sylviculteurs au suivi des plans d'aménagement et à l'élaboration de stratégies financières pour la gestion durable des forêts.

17. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) mène diverses activités relatives aux forêts en Afrique centrale. L'aide à l'Afrique fait partie des grandes priorités mondiales du PNUE, par exemple dans le cadre des conventions internationales sur la diversité biologique et la désertification. Des programmes du PNUE sont adaptés au programme de travail du FEM, notamment l'Initiative spéciale pour l'Afrique sur la terre et l'eau. Le travail du PNUE vise avant tout à renforcer les capacités humaines, en matière de gestion institutionnelle aussi bien au niveau sous-régional qu'au niveau national. Le PNUE contribue aussi au développement des partenariats entre les gouvernements, les organisations gouvernementales et le secteur privé.

18. La Banque mondiale finance diverses activités relatives à la gestion durable des forêts en Afrique centrale : renforcement des moyens institutionnels, amélioration de la communication et de la collaboration entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé, aménagement des incitations et création d'un climat de confiance à l'échelle internationale.

19. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) soutient, en collaboration avec les pays donateurs, de nombreux projets exécutés dans la région qui concernent l'information économique et la connaissance des marchés, le reboisement et la gestion des

forêts ainsi que l'industrie forestière. On peut citer, à titre d'exemple : la régionalisation des tables de cubage pour les arbres des forêts naturelles et des plantations de Côte d'Ivoire; la gestion des forêts, la participation des collectivités et l'exploitation durable d'une zone forestière de la province côtière au Cameroun; et la remise en état des forêts dégradées grâce à la collaboration avec des communautés locales du Ghana.

20. De nombreuses autres initiatives bilatérales sont en cours de réalisation dans les pays de cette région. De multiples activités sont signalées, en particulier par le Cameroun. On peut citer, par exemple, l'aide fournie par le Canada pour l'application de la nouvelle législation forestière et la surveillance locale de l'utilisation des forêts, et le soutien du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la réforme fiscale.

21. Il convient d'ajouter à cet inventaire les activités entreprises dans la région par des organisations non gouvernementales. Par exemple, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) apporte un appui à la Conférence ministérielle sur les écosystèmes des forêts denses humides d'Afrique centrale (CEFDHAC). Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a parrainé le sommet de Yaoundé sur les forêts qui a réuni les chefs d'État de neuf pays d'Afrique centrale, et mène de nombreuses autres activités dans la région.

22. D'autres informations sur les forêts et la collaboration internationale sont contenues dans les rapports nationaux que de nombreux pays de la région ont présenté à la Commission du développement durable². La FAO, la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux ont publié sur leur site Internet des informations nationales relatives aux forêts. En outre, le PNUD, le PNUE, la Banque mondiale et le World Resources Institute ont publié un ouvrage intitulé *A Guide to World Resources 2000-2001: People and Ecosystems: The Fraying Web of Life*³ résumant les conclusions d'une publication plus exhaustive qui fournit des informations sur plus de 150 pays, dont les pays d'Afrique centrale, sous le titre *World Resources 2000-2001*.

V. Conclusions

23. Moins d'un an après l'adoption de la résolution 54/214 de l'Assemblée générale, il serait prématuré de faire une évaluation complète de son application, mais

on peut d'ores et déjà formuler certaines observations générales.

24. Un grand nombre d'initiatives, de programmes et de projets sont menés en Afrique centrale avec la collaboration de la communauté internationale pour mettre en oeuvre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts. Il serait souhaitable que les enseignements tirés de la participation de nombreuses organisations dans certains pays de la région, notamment au Cameroun, puissent être partagés avec d'autres pays de la région qui pourraient également en tirer profit.

25. On constate un progrès dans plusieurs pays en particulier au niveau des politiques mises en oeuvre. Les problèmes sont maintenant bien identifiés, mais l'action doit encore être renforcée et s'accompagner d'une coordination plus efficace entre les divers partenaires aussi bien au niveau international qu'au niveau national.

26. L'impression générale est que les forêts tropicales sont menacées et que les pratiques incompatibles avec une gestion durable demeurent courantes. Les principales difficultés tiennent à la capacité limitée des gouvernements à contribuer au financement des projets ainsi qu'aux procédures administratives complexes et à l'absence de transparence dans les opérations du secteur forestier, qui favorisent les activités incompatibles avec une gestion durable. Le manque manifeste de coordination entre les différents secteurs entraîne des chevauchements de leurs activités et une concurrence entre eux.

27. La participation de la société civile, en particulier des populations rurales et des sociétés privées, à la gestion des forêts doit être renforcée. Il faut s'efforcer de conserver la biodiversité par la création d'aires protégées, la gestion durable des produits forestiers non ligneux et la classification des unités d'aménagement forestier.

28. Il est nécessaire de fournir une aide financière accrue pour passer de la situation actuelle à une gestion durable des forêts. Cela suppose une action concertée de la part des donateurs et une coordination de l'aide financière au niveau national ainsi qu'une volonté politique plus affirmée. Cela suppose aussi des audits financiers du secteur forestier en vue d'entreprendre les réformes fiscales nécessaires et d'améliorer la contribution de ce secteur au développement économique.

29. Enfin et surtout, il est nécessaire de renforcer les mesures de lutte contre les activités illicites (abattage illicite et grand braconnage) et d'instaurer un contrôle plus efficace et transparent des opérations de gestion de la forêt.

Notes

- ¹ Les membres de l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts sont : le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale.
- ² Ces rapports peuvent être consultés sur le site Web de la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU <<http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo/>>.
- ³ Washington D. C., WRI, 2000.